Page d'information n°6

Période : 8 – 29 octobre 2026

MAIRIE DE GRANDRUPT

Chères habitantes, chers habitants,

Les dernières informations concernant la vie communale

Conseil municipal du 29/10/2026

1 *ADOPTION à l'unanimité* du **procès-verbal** du 08/10/2026

2 Dans le cadre de la démolition du bâtiment sis 2 chemin de l'Épine et de la renaturation du site :
Le conseil a demandé trois subventions : à la Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges (fonds de concours), à l'État (DETR, la dotation pour les communes rurales) et au Département des Vosges.

3 **Forêt communale et bois de chauffage**
Le conseil a validé la liste des coupes de bois prévues en 2027. Il a aussi décidé que du bois provenant de produits accidentels de l'exercice 2027 sera attribué en priorité aux habitants qui en font la demande et qui n'en ont pas encore reçu.

4 **Rallye Grand Est, 12 juin 2027 :**
Pendant la spéciale de 8,74 kms débutant à l'embranchement Grandrupt Le Puid sur la RD45A vers Grandrupt, montée vers le Vermont par chemin communal, puis Le Puid, Le Voé, Le Béhé, descente sur Belval, les habitants de Grandrupt n'auraient qu'une seule route pour sortir, par Saint-Stail, avec un détour important.
Le conseil n'appuie donc pas cette proposition. Il regrette aussi que le rallye ne passe plus dans le village deux ans de suite, et que l'ancien circuit ait disparu (arrivée par Châtas, sortie de Grandrupt vers Senones).

5 **Logement communal du 6 rue de la Mairie**
La commune prend en charge l'achat d'une plaque de cuisson électrique, d'un plan de travail et d'un meuble de cuisine pour la locataire.

6 **Cadeaux de fin d'année 2026**
Un cadeau sera offert aux adultes de 70 ans et plus qui habitent la commune à titre principal, et à tous les enfants de 0 à 14 ans.

7 **Protection du salaire de la secrétaire de mairie**
La commune adhère au contrat de prévoyance proposé par le Centre de gestion des Vosges, pour 2027 à 2032. En cas d'arrêt maladie, son salaire sera maintenu.

Délibérations et approbation votées à l'unanimité

Divers :

1 **Décorations de Noël.**
La commune prépare des illuminations et décorations de Noël : lieux à décorer, organisation, et comment les habitants peuvent participer. Veuillez prendre connaissance du verso de ce document.

2 **L'AFP** a tenu une assemblée générale le 10 octobre. Son bureau s'est réuni ensuite et a proposé d'étendre son périmètre de 11 hectares. L'AFP a pour but de garder des espaces ouverts et bien entretenus, ainsi que des paysages de qualité près des lieux de vie. Comme il n'y a pas eu de concertation avec la commune et que les objectifs de base ne semblent plus prioritaires, la commune n'a pas donné son accord.

3 **A cause des dégâts de sangliers** : la Direction Départementale des Territoires (DDT) autorise des tirs de destruction de nuit très encadrés sur un secteur de 7 communes (MOYENMOUTIER, LE PUID, CHATAS, GRANDRUPT, MENIL, BAN DE SAPT et SENONES), applicable du 1/11 au 15/12 2026. **Conseil : éviter les promenades de nuit en forêt et en lisière, tenir les chiens en laisse.**

Grandrupt
Vosges · 88210

Appel à participation · Noël 2026

Noël à Grandrupt : décorons le village ensemble

Trois points de décoration, trois thèmes. Petits et grands, seuls, en famille ou entre voisins : créez une décoration qui fera sourire tous ceux qui traversent le village cet hiver.

POINT DÉCO N°1
Sapins
Sapins en planches ou en palettes, rondins empilés, branchages fixés sur une armature, cônes de grillage garnis de pommes de pin.

POINT DÉCO N°2
Maisons
Maisonnettes en bois, façades découpées et peintes, chalets vosgiens, lanternes, un petit hameau de Noël à taille de jardin.

POINT DÉCO N°3
Bonhommes
Bonhommes de neige en rondins de bouleau, personnages en bois peint, lutins et bûcherons, écharpes en laine bien nouées.

La charte des décorations
quatre règles simples pour que tout le monde en profite

1 Visible depuis la route
On découvre les décorations en voiture : elles doivent se lire en un coup d'œil.

- ✓ Posée au sol : 50 cm de haut au minimum
- ✓ Accrochée à un sapin : taille libre
- ✓ Des formes simples et grandes, lisibles de loin
- ✓ Des couleurs franches et contrastées (blanc, rouge, vert vif)
- × Rien sur la chaussée, aucun panneau ni virage masqué

2 Prête pour l'hiver vosgien
Vent, neige, pluie et gel pendant plusieurs semaines : la création doit tenir jusqu'au bout.

- ✓ Au sol : ancrée ou lestée (piquet, socle lourd)
- ✓ Dans un sapin : attachée par sangle ou corde, sans clou ni vis dans l'arbre
- ✓ Bois et métal plutôt que carton ; peinture ou lasure extérieure
- × Rien qui se ramollit ou bascule au premier coup de vent

3 Rien ne s'envole, rien ne se disperse
Ce qui se détache finit dans les prés, la forêt ou le ruisseau.

- ✓ Chaque élément vissé, cloué ou noué solidement
- × Paillettes, confettis, cheveux d'ange, neige en bombe
- × Polystyrène, ballons, rubans plastique, petits objets collés

4 De bons matériaux
Durables, sans danger, et si possible réutilisables l'an prochain.

- ✓ Bois brut ou de récup (palettes marquées **HT**, jamais **MB**), rondins, branches, métal, corde, laine, toile
- × Verre, plastique fin, pièces coupantes, éclairage branché sur le secteur

Comment participer
une inscription, et c'est parti

1 — Je m'inscris
En mairie **avant le 15 novembre**, avec mon thème et un croquis ou quelques lignes de description.

2 — Le conseil valide
Il vérifie le projet au regard de la charte et attribue une place sur le point déco.

3 — J'installe
Entre le _____ et le _____, uniquement dans l'espace qui m'est attribué.

4 — Je reprends
Ma création au plus tard le _____ : rien ne reste sur place après les fêtes.

Mairie de Grandrupt
8 rue de la Mairie · 88210 Grandrupt
03 29 41 03 74
Mardi 9h–12h · Jeudi 14h–17h · Vendredi 13h–17h